



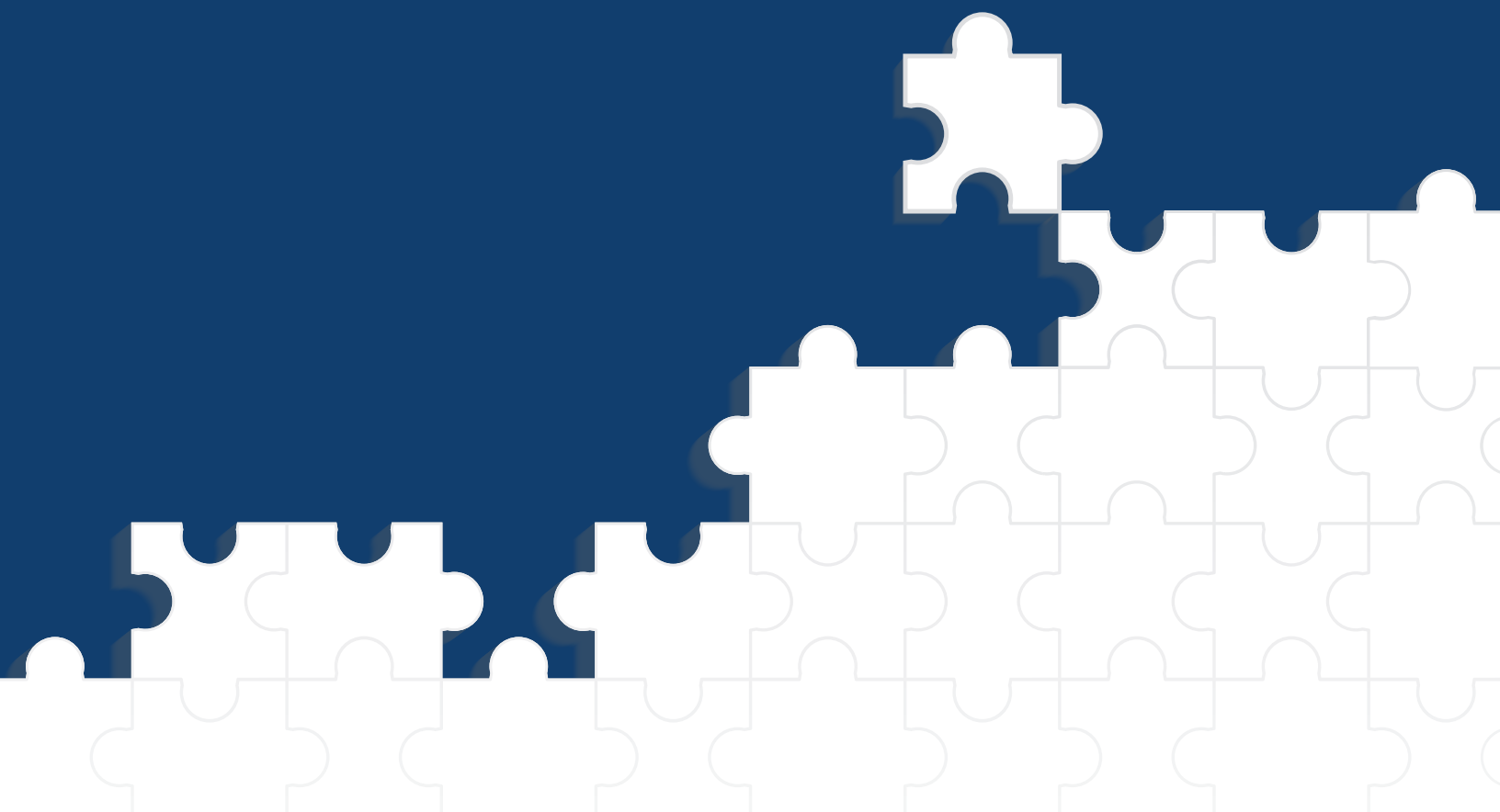
PLAN D'URGENCE POUR LA LANGUE FRANÇAISE



« La langue est le fondement même d'un peuple, ce par quoi il se reconnaît et il est reconnu, qui s'enracine dans son être et lui permet d'exprimer son identité. »

– Camille Laurin

(ancien ministre et député du Parti Québécois)



MOT DU CHEF ET DU CHEF PARLEMENTAIRE

Chers Québécois,
Chères Québécoises,

Depuis maintenant plus de 50 ans, la promotion et la défense de notre langue commune est au cœur de notre action politique. De l'adoption de la *Charte de la langue française* en 1977, en passant par la présentation du projet de loi n°14 et jusqu'à aujourd'hui, nos actions parlent d'elles-mêmes. Jamais une formation politique n'en a fait autant pour la langue française au Québec.

Dès l'arrivée de notre nouveau chef, nous avons statué que ce combat demeurerait au centre de notre action politique. C'est une conviction profonde chez nous. La première motion que nous avons déposée à l'Assemblée nationale était en ce sens, pour que l'on reconnaisse l'urgence linguistique; une motion battue par le gouvernement. Malgré ce refus, la réalité demeure : il y a bel et bien une urgence linguistique au Québec.

Les projections linguistiques sont claires : le français comme langue d'usage chutera de 82% (2011) à 75% d'ici 15 ans. Il est évident pour nous que tout plan qui n'agirait pas de manière significative sur les trois axes qui sont déterminants – l'immigration, l'enseignement supérieur et le travail – ne sera jamais en mesure d'inverser la courbe du déclin du français. C'est pour cette raison que notre plan propose des mesures structurantes dans ces trois axes.

À ces axes viennent s'ajouter celui d'avoir un État exemplaire et celui de la culture. À nos yeux, le combat pour le français et la lutte pour le rayonnement de la culture québécoise ont un destin incontestablement lié. Au-delà de la réglementation, la culture est source d'adhésion et de rassemblement positif de tous les Québécois. Nous sommes une nation francophone dans un océan anglophone, aux portes de l'empire le plus influent culturellement de notre époque. Notre combat ne se fait pas à armes égales, mais une partie de sa réussite réside dans notre capacité à faire rayonner encore davantage notre culture partout à travers la planète.

Le combat pour le français au Québec n'est pas un combat contre les anglophones du Québec ou quiconque. La protection des droits linguistiques de la minorité anglophone fait partie de nos valeurs depuis toujours. C'est un combat pour que le français demeure la différence vitale du Québec en Amérique, pour que notre peuple garde sa fierté d'être ce qu'il est, et pour que les nouveaux Québécois soient en mesure de partager le destin commun de notre nation.

Au cours de ces 50 dernières années, même si le Québec a fait plusieurs gains sur le plan linguistique, force est de constater que nous faisons toujours partie d'un État qui nous fait directement compétition en raison de sa politique de bilinguisme institutionnel. Il n'y a qu'une seule manière d'assurer la pérennité de notre langue à long terme, c'est de devenir un pays indépendant.

L'indépendance, c'est avoir le français comme seule langue officielle et seule langue de l'intégration, c'est avoir tous nos leviers en matière de culture et créer un CRTC québécois, c'est avoir le plein contrôle de nos politiques d'immigration et c'est avoir le plein contrôle de nos lois du travail. C'est finalement sortir, une fois pour toutes, de cet environnement de survivance pour faire place au grand air de la vie normale.

Paul St-Pierre Plamondon, chef du Parti Québécois

Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia,
porte-parole en matière de langue française et chef parlementaire

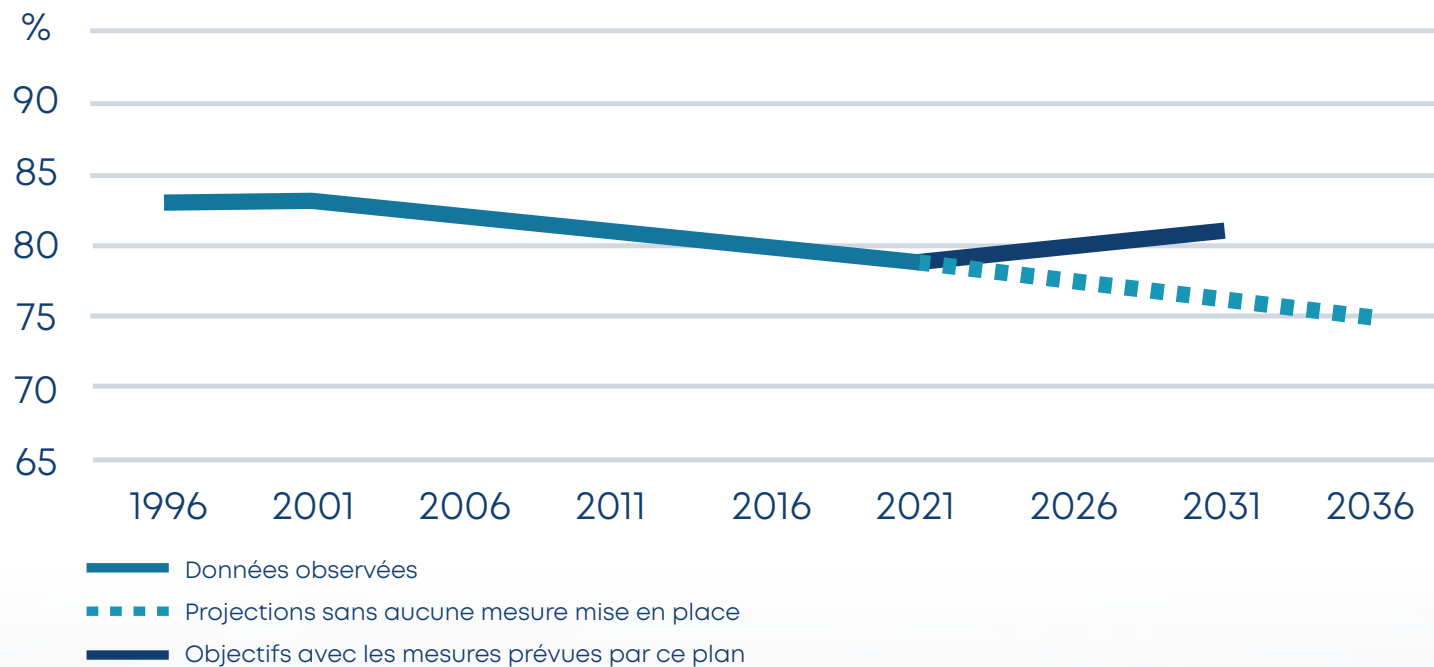
SE DONNER DES OBJECTIFS POUR CONTRER LE DÉCLIN DU FRANÇAIS

Les études démontrent que le français comme langue d'usage connaît un déclin certain. Il passera de 82% en 2011 à 75% en 2036. En 150 ans, ce pourcentage n'était jamais tombé sous la barre des 80%. En 2021, l'usage du français comme langue parlée le plus souvent à la maison est d'environ 78%, selon les projections de Statistique Canada. En 10 ans, ce pourcentage a diminué de 4 points.

Dans les années qui ont précédé le règne de Jean Charest, donc dans les années 1990 et jusqu'en 2003, les seuils d'immigration ont été en moyenne d'environ 35 000 par année. À partir de 2004, les seuils d'immigration ont considérablement augmenté pour arriver au chiffre de 50 000 que nous connaissons aujourd'hui. Or, avant 2003, l'impact sur le français a été inexistant, minime, voire positif dans certains cas, comme le prouvent les chiffres. Durant les années 1990, le français comme langue d'usage a même légèrement progressé au Québec, et ce, même dans la région métropolitaine. Ainsi, avec une immigration soucieuse de notre capacité d'intégration en français, jumelée à des mesures institutionnelles fortes, il est optimiste et réaliste de croire que la chute libre du français d'ici 2036 est évitable et peut être renversée.

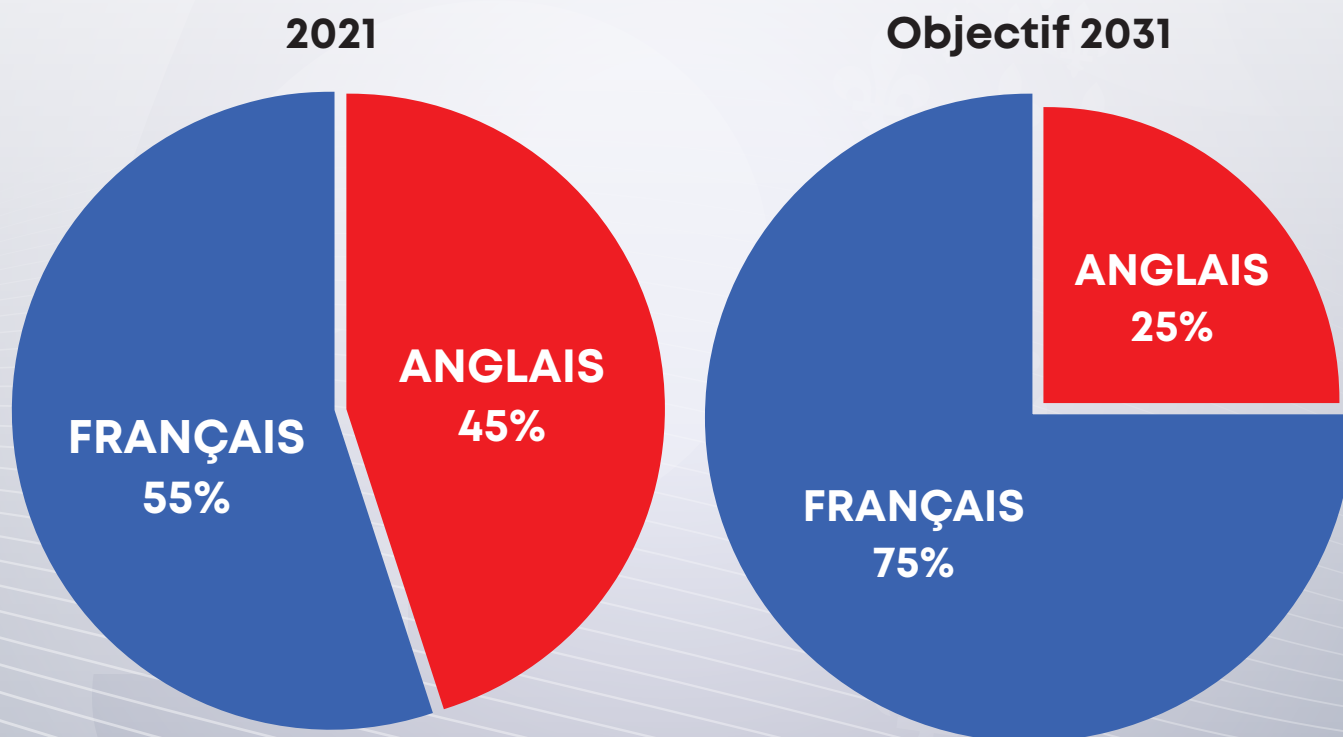
Avant qu'il ne soit trop tard, il faut renverser ce déclin attendu avec des mesures ambitieuses et responsables. La cible de notre plan est de revenir à un pourcentage de 82% d'ici les 10 prochaines années. En clair, nous voulons, d'une part, stabiliser le déclin du français pour ensuite revenir aux niveaux de 2011. Il s'agit donc de se donner comme objectif de rattraper en 10 ans le déclin des 10 dernières années en ce qui concerne le français comme langue d'usage. Nous visons également à faire passer les transferts linguistiques des allophones vers le français de 55% à 75% durant ces 10 années. L'atteinte de ces objectifs sera mesurée chaque année par le Commissaire indépendant à la langue française, qui aura pour mandats de faire rapport annuellement de la situation du français au Québec et d'émettre des recommandations pour l'atteinte de nos objectifs.

Langue d'usage, objectifs projetés de nos actions sur le déclin du français



Source : Office québécois de la langue française (OQLF).

Transferts linguistiques des allophones souhaités sur 10 ans



Source : Statistique Canada.

LES MESURES QUI SONT FONDAMENTALES POUR RENVERSER LE DÉCLIN DU FRANÇAIS

Langue de l'immigration et de l'intégration

Exiger une connaissance du français pour tous les immigrants économiques, et réduire les seuils d'immigration en fonction de notre capacité d'accueil et d'intégration en français

Pour la première fois de son histoire, le Québec a accueilli, sous le gouvernement de la CAQ, une majorité de nouveaux arrivants ne maîtrisant pas le français au point d'entrée, ainsi qu'un nombre total plus élevé que durant les gouvernements de Jean Charest et de Philippe Couillard. Le taux d'échec de 90% en francisation, alors qu'à peine le tiers des allophones ne maîtrisant pas le français s'y inscrivent, contribue au déclin du français. Pour ces raisons, nous souhaitons demander à tous les travailleurs qualifiés, en fonction du type d'emploi, une connaissance du français avant leur arrivée au Québec, comme c'est le cas dans plusieurs pays européens. Nous souhaitons également réduire les seuils d'immigration pour les ramener à leur moyenne des années 1990, avant l'augmentation survenue sous Jean Charest. Et nous comptons miser sur la régionalisation de l'immigration, en donnant la priorité aux personnes qui s'engagent à s'installer en région.

Langue de l'éducation

Appliquer la loi 101 aux cégeps

Un nombre important de jeunes francophones et allophones vont étudier au cégep en anglais, alors que pour la plupart, ils sont déjà bilingues. L'intégration, le travail et le quotidien de façon plus générale de ces jeunes se passent donc uniquement et strictement en anglais. Le français perd de son prestige aux mains de l'éducation en anglais. Cette tendance doit être renversée.

Exiger la maîtrise de la langue officielle pour la sanction des études, avec l'obligation de réussite d'une épreuve uniforme de français adaptée à la fin du parcours collégial

Il est nécessaire qu'à la fin de leurs études collégiales, tous les élèves québécois possèdent un niveau de français écrit suffisamment avancé pour leur permettre de bien réussir sur le marché du travail. La réussite de cet examen serait également requise pour les élèves ayant fait leur parcours scolaire en anglais, sous une forme adaptée en fonction de leur réalité linguistique différente.

Langue du travail et des entreprises

Interdire l'anglais à l'embauche

Le bilinguisme est une richesse personnelle et l'exigence de l'anglais peut s'imposer selon le domaine professionnel. Toutefois, une tendance réclamant l'anglais presque systématiquement s'installe, même sans lien avec l'emploi proposé. Il faut interdire cette pratique en ajoutant le fardeau à l'employeur de justifier la nécessité de l'anglais. La connaissance ou non de l'anglais ne doit pas devenir un frein à l'accès à l'emploi au Québec. Sa maîtrise doit être réservée aux emplois qui la nécessitent, objectivement et clairement.

Appliquer la loi 101 aux entreprises à charte fédérale

À ce jour, les entreprises à charte fédérale présentes au Québec ne sont toujours pas assujetties aux obligations de la *Charte de la langue française*. Il s'agit des banques, d'entreprises ferroviaires et maritimes, et du secteur des télécommunications, entre autres.

Tous les Québécois qui exercent leur travail sur le territoire ont le droit de pouvoir le faire en français. Or, après de nombreuses demandes unanimes de tous les partis d'opposition à Québec et autant d'autres tentatives infructueuses, il est clair qu'Ottawa n'entend pas respecter ce droit fondamental. Le Québec doit prendre l'initiative et s'imposer devant le fédéral en enchâssant ce principe dans sa propre loi 101.

Rendre conditionnel au respect de la *Charte de la langue française* l'octroi des subventions et de tout autre avantage aux entreprises

Appliquer la loi 101 aux affaires de l'État, ça signifie privilégier les entreprises qui respectent et font la promotion de notre langue nationale. Nous sommes d'avis qu'aucun contrat (ni subvention, ni avantage) donné par l'État ou par un de ses organismes ne devrait être octroyé à une entreprise si elle n'a pas de certification de l'Office québécois de la langue française (OQLF) ou si elle est en contravention avec celle-ci.

Langue de culture et de fierté

Créer un bureau de promotion du contenu québécois

Le Québec ne peut plus laisser Ottawa parler en son nom auprès des géants du Web. Les piètres résultats de l'entente pour la production de contenu francophone avec Netflix le démontrent bien. Ce nouveau bureau aura donc comme objectif de faire la promotion des productions québécoises auprès des grandes plateformes mondiales, dans le but d'augmenter le nombre de téléseries et de films québécois qui s'y retrouvent, ainsi que l'éventail de la musique de chez nous.

Doubler les budgets de Télé-Québec pour élargir sa mission en favorisant l'augmentation de la diffusion de contenu culturel québécois, et s'assurer d'en faire une réelle chaîne de télévision nationale

Télé-Québec dispose d'un immense potentiel pour devenir la référence en termes de contenu culturel québécois. Nous devons cependant commencer par lui donner les moyens d'une réelle chaîne de télévision nationale. Nous proposons de doubler son budget de fonctionnement pour qu'elle puisse présenter et produire davantage de contenu culturel, mais également des documentaires sur le Québec, des nouvelles et des émissions de débats.

Langue fondamentale

Faire de la *Charte de la langue française* une loi quasi constitutionnelle

L'adoption de la loi 101 avait pour objectif de faire du français la langue commune des Québécois. Toutefois, la *Charte de la langue française* est une loi « ordinaire » et ses principes fondamentaux ne possèdent pas de caractère quasi constitutionnel. Ce faisant, les tribunaux ont affaibli considérablement la portée de la Charte en interprétant de façon restrictive ses dispositions. Il est temps de faire de la loi 101 une véritable charte qui permettrait d'interpréter toutes les autres lois de manière à garantir la prééminence du français.

1. LE FRANÇAIS, LANGUE DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Le déclin du français au Québec est d'abord un phénomène démographique causé par les transferts linguistiques découlant de l'immigration allophone. Alors que partout sur la planète, les allophones adoptent éventuellement la langue officielle comme langue courante dans des proportions quasiment totales, au Québec, on considère généralement que 45% des allophones opteront pour l'anglais et 55%, pour le français – or, pour mettre fin au déclin de notre langue, il faudrait que ce dernier taux soit de 90%. Cette dynamique entraîne un déclin inévitable et rapide. Nous exigerons une connaissance du français de la part de tous les immigrants économiques et ajusterons nos seuils en fonction de notre capacité d'accueil et d'intégration; et plusieurs autres mesures à la hauteur des défis auxquels nous faisons face deviennent incontournables.

Nos autres mesures :

- **Offrir la gratuité des services de francisation aux personnes immigrantes et aux membres de leur famille qui les accompagnent.**
- **Offrir la formation linguistique directement sur les lieux de travail à tous les employés ne maîtrisant pas le français.**
- **Miser sur la régionalisation de l'immigration (objectif minimal de 50%) en donnant la priorité aux immigrants qui s'engagent à s'installer en région, et s'assurer qu'il y a des incitatifs à y demeurer.**
- **Bonifier l'aide financière offerte aux candidats à l'immigration qui prennent des cours de français avant leur arrivée au Québec.**
- **S'ils fréquentent nos institutions d'enseignement, appliquer la loi 101 aux enfants des personnes qui viennent, sur une base non permanente, travailler au Québec.**

CÉRÉMONIE QUÉBÉCOISE D'ACCUEIL ET DE BIENVENUE

Une intégration réussie est un premier pas vers la francisation. Lors de l'obtention du Certificat de sélection du Québec (CSQ), première étape de l'immigration au Québec, nous proposons d'officialiser la démarche des personnes immigrantes par le biais d'une cérémonie d'accueil et de bienvenue organisée annuellement par le député de leur circonscription, au cours de laquelle l'importance d'une intégration réussie en français serait soulignée.

2. LE FRANÇAIS, LANGUE DE L'ÉDUCATION

Dans les cégeps anglophones, la composition est dorénavant de 40% d'allophones, de 35% d'anglophones et de 25% de francophones, selon les chiffres compilés par le chercheur Frédéric Lacroix. Sur l'île de Montréal, environ 47% des étudiants inscrits au préuniversitaire le sont en anglais. Nous devons réaliser que le réseau collégial anglophone ne sert plus sa mission d'origine, soit de permettre à la minorité anglophone de poursuivre son cursus dans sa langue maternelle. Les études le démontrent : les cégeps anglophones contribuent à l'anglicisation, car la langue de l'enseignement au collégial peut avoir, chez une personne, une incidence décisive sur la suite de son parcours. C'est l'avenir du Québec qui est en jeu.

Nos autres mesures :

- **Renoncer au financement de 750M\$ pour l'agrandissement du Collège Dawson et de l'Université McGill, et réinvestir massivement dans les établissements francophones.**
- **Bonifier l'offre de cours en français dans les cégeps anglophones, tout en imposant un cours en français par session aux étudiants.**
- **Bonifier l'offre de programmes d'échanges culturels ou de stages d'immersion dans les communautés et les cégeps francophones ou anglophones.**
- **Augmenter le nombre d'heures consacrées à l'enseignement du français dans les écoles primaires, secondaires et dans les cégeps du Québec.**
- **Octroyer une part minimale de la note finale à la qualité du français dans tous les travaux notés.**
- **Imposer une proportion maximale de cours en anglais dans les universités de langue française.**
- **Modifier la loi 101 afin d'interdire le recours aux écoles passerelles, qui permettent d'acquérir un droit à l'éducation anglophone.**
- **Mettre sur pied un programme consacré à l'art oratoire dans le cursus scolaire.**

AMÉLIORER L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS ET DES LANGUES SECONDES

Notre formation politique est consciente de l'importance de l'apprentissage de l'anglais et d'autres langues. Pour cette raison, nous allons donner à nos jeunes de nouveaux moyens d'y arriver en instaurant deux nouveaux crédits d'impôt remboursables, pour des cours d'appoint et pour des camps d'été dans une langue seconde.

3. LE FRANÇAIS, LANGUE DU TRAVAIL ET DES ENTREPRISES

Bien qu'enchâssé dans la *Charte de la langue française*, le droit fondamental de travailler en français n'est malheureusement pas respecté à plusieurs égards. Au Québec, les milieux de travail se bilinguisent et l'anglais est de plus en plus exigé au moment de pourvoir un poste, ce qui engendre des disparités économiques et sociales importantes. La proportion de personnes travaillant généralement en français est passée de 73% en 1989 à 67% en 2016, selon l'OQLF. À Montréal, l'usage de l'anglais au travail est devenu monnaie courante; toujours selon une étude de l'OQLF publiée en août 2020, 62,9% des entreprises montréalaises ont exigé l'anglais à l'embauche. Défendre la langue française dans les milieux de travail, c'est défendre notre langue commune et officielle.

Nos autres mesures :

- **Étendre l'application de la loi 101 aux entreprises de 25 à 49 employés dans un délai de 2 ans.**
- **Offrir une aide financière aux entreprises de 25 employés et moins pour toute démarche de francisation, et les soutenir dans l'implantation de bonnes pratiques linguistiques.**
- **Enchâsser, dans la *Charte des droits et libertés de la personne*, le droit de vivre et de travailler au Québec en français, ainsi que le droit d'apprendre le français et celui d'être intégré en français.**
- **Assujettir les entreprises de 50 à 99 employés aux dispositions concernant les comités de francisation.**
- **Assurer une présence nettement prédominante du français dans l'affichage commercial.**

UN INSIGNE DE « BONNE CONDUITE LINGUISTIQUE »

Toutes les entreprises qui font des affaires au Québec ont l'obligation de répondre aux exigences de l'OQLF. Celles respectant l'entière des dispositions pourraient apposer fièrement un insigne de bonne conduite sur leurs portes. Une mesure incitative, tant pour les entreprises de commerce au détail ou de services, les restaurants et l'hôtellerie que pour les citoyens qui y font affaire; une belle initiative pour celles et ceux qui préfèrent se faire accueillir avec un « bonjour » !

4. LE FRANÇAIS, VÉHICULE DE CULTURE ET DE FIERTÉ

La culture québécoise et francophone, riche de son histoire et de son contenu, contribue à la transmission de cette langue qui est la nôtre. Cette culture francophone doit rester vivante et fière; il faut la nourrir et la promouvoir, ici comme ailleurs, en s'inscrivant aussi dans la réalité actuelle de la mondialisation. Les Québécois doivent retrouver cette fierté de parler français et de consommer du contenu francophone. Nos mesures touchent donc autant le tourisme et les relations diplomatiques que la production cinématographique, littéraire, télévisuelle, musicale ou artistique.

Nos autres mesures :

- **Pour les élèves du secondaire, créer un nouveau « passeport culturel québécois » de 100\$ par année, afin de les inciter à assister à des prestations artistiques québécoises (théâtre, expositions, etc.).**
- **Soutenir considérablement les projets artistiques et les créateurs francophones et québécois.**
- **Renouer avec la diplomatie d'influence en faisant de la promotion du français un point central de nos relations diplomatiques.**
- **Ajouter des incitatifs financiers pour attirer davantage de francophones hors Québec et hors Canada dans nos établissements d'enseignement supérieur.**
- **Lancer un vaste chantier et débloquer des budgets supplémentaires pour lutter contre l'analphabétisme.**

CAMPAGNE « 15-30 ANS »

Au quotidien, nos jeunes consomment du contenu médiatique provenant des quatre coins du monde. La langue de prédilection dans leurs communications est devenue l'anglais, et pour cause. Il faut, sans négliger l'importance de l'anglais, lancer une vaste campagne pour valoriser l'usage du français dans les lieux publics et sur les réseaux sociaux. De plus, les jeunes Québécois doivent prendre conscience que le français est un atout social et économique leur permettant aussi de créer des liens significatifs à l'international – le français est la langue officielle dans près d'une trentaine de pays dans le monde! S'exprimer en français doit devenir une source de fierté pour nos jeunes.

5. LE FRANÇAIS, LANGUE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS ET DES MUNICIPALITÉS

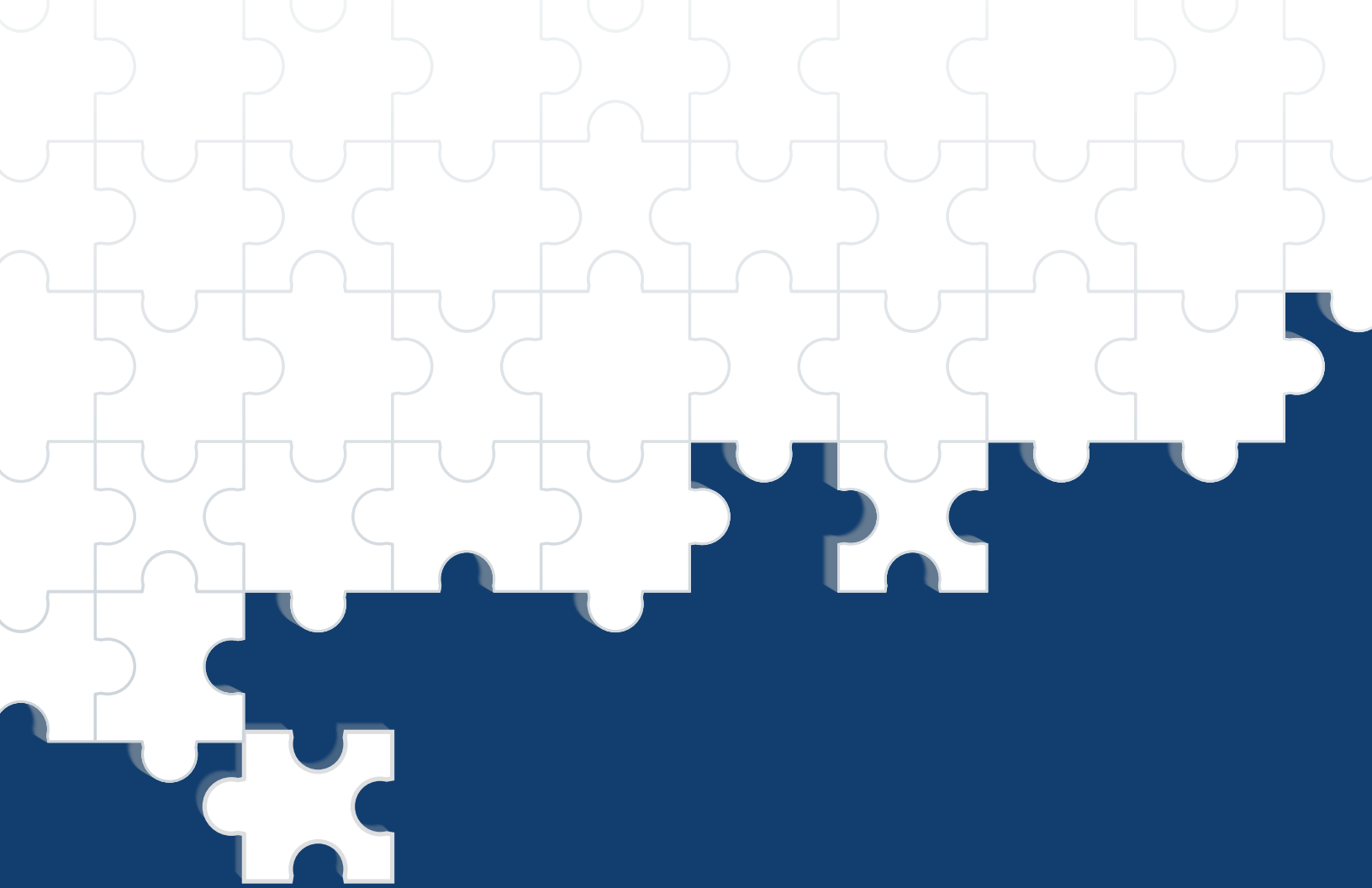
L'État québécois a le devoir d'être exemplaire en matière de pratiques linguistiques. Or, un rapport du Conseil supérieur de la langue française (CSLF) datant de 2019 démontre de graves lacunes au sein même de l'appareil gouvernemental. En effet, près de 34% des ministères et des organismes n'avaient pas adopté ou mis à jour une politique linguistique, et seulement le tiers des employés avaient reçu une formation à cet égard.

Un tournant majeur doit également être entrepris en ce qui a trait à la gouvernance pour assurer une indépendance, davantage de cohésion et une meilleure application des dispositions de la Charte. Rappelons que l'OQLF est chargé à la fois d'appliquer la loi 101, de juger de son application et de recevoir les plaintes, et que le CSLF est réduit à une « coquille vide » depuis 2002, selon les experts (voir le rapport Samson).

Les municipalités et les villes du Québec doivent aussi participer à la sauvegarde du français. Ce fait est d'autant plus vrai considérant l'urgence linguistique à laquelle fait face la grande région de Montréal, où le français semble être relayé au statut de langue seconde.

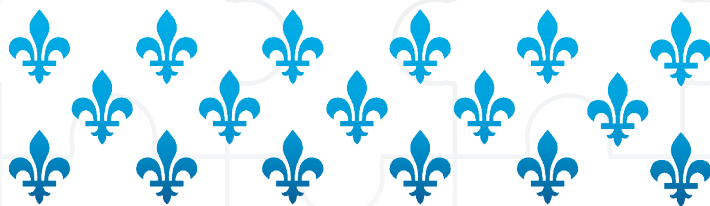
Nos autres mesures :

- **Créer un ministère de la Langue française qui inclurait le ministère de l'Immigration.**
- **Créer un commissaire indépendant à la langue française, chargé de recevoir les plaintes et de faire rapport de la situation linguistique chaque année.**
- **Modifier le statut des municipalités bilingues comptant moins de 33% de résidents ayant l'anglais comme langue maternelle. Laisser à la discrétion du ministre le statut des municipalités dont la proportion oscille entre 33% et 49%.**
- **Enchâsser, dans la *Charte des droits et libertés de la personne*, le fait que la langue d'accueil et de service dans les sociétés d'État, l'Administration, les services de santé et les services sociaux, les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels, les associations de salariés et les diverses entreprises exerçant au Québec est le français.**
- **Rédiger en français les jugements et les appels d'offres, les contrats et les sous-contrats, ou tout autre document en lien avec l'État québécois, une municipalité, un organisme municipal ou paramunicipal.**
- **Renforcer la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, et obliger les employés de l'État à suivre une formation en lien avec celle-ci.**
- **Mettre en vigueur immédiatement l'article 1 de la loi 104 (établissant le français comme seule langue des communications écrites entre l'État du Québec et les personnes morales établies au Québec).**
- **Augmenter considérablement les budgets de l'OQLF.**



« Au cœur de cette personnalité se trouve le fait que nous parlons français. Tout le reste est accroché à cet élément essentiel, en découle ou nous y ramène infailliblement. »

– René Lévesque
(ancien premier ministre
et fondateur du Parti Québécois)



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**
